

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

Date de convocation : 19 novembre 2020

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Délibération pour la tenue à huis-clos du Conseil Municipal
- 2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Octobre 2020
- 3 – Approbation des lignes directrices de gestion
- 4 – Mise à disposition d'un agent pour le SIVU
- 5 – Tarifs communaux 2021
- 6 – Vente herbe 2020
- 7 – Convention mise à disposition salle
- 8 – Subventions amende de police
- 9 – Créances éteintes
- 10 – Règlement ayant droits colis de fin d'année
- 11 – Adhésion de la commune de Saint-Eloy-les Mines au SMADC des Combrailles
- 12 – Modification tarif vente de terrain
- 13 – Vente maison à l'état d'abandon
- 14 – Astreintes
- 15 – ONF
- 16- Opposition transfert PLU et pouvoirs de police
- 17- Aménagements de terrains
- 18- SIEG
- 19- Plan assainissement
- 20- Divers

Étaient présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire.

Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint.

Mme Nicole VEDRINE, Mme Catherine LOISEAU, Mr Jean-Michel ZANCO, Mme Sandrine JABY, Mme Robertine DUFOUR, Mr Ludovic CHEVREAU, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Florence BOUEIX, Mme Nadège ACHARD.

Absents excusés : Mr Mathieu FLABA.

Mr Mathieu FLABA donne procuration à Mr Alain BOURGEOIS.

Présents : 14

Votants : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18H32. Mme Catherine LOISEAU est élue secrétaire de séance à l'unanimité. Présence de Mme Anne Marie ROZOT, correspondante locale du quotidien « La Montagne ».

### 1 – Délibération pour tenue à huis clos du conseil municipal 2020/107

Il est procédé au vote pour la tenue de la réunion à huis-clos :

Votes pour : 15

### 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 Octobre 2020

Mr le Maire demande s'il y a des questions. Mme Boueix demande si les élus ont reçu son mail proposant de modifier le procès-verbal. Mr le Maire indique que toute modification ne peut intervenir qu'avec approbation de l'ensemble des conseillers municipaux présents lors de la réunion qui est retranscrite.

Il est procédé au vote pour approuver le procès-verbal de la réunion du 05 Octobre 2020 :

Votes pour : 12

Votes contre : 3 - Mme Florence BOUEIX, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Nadège ACHARD

Abstention : 0

### 3 – Approbation des lignes directrices de gestion

Il s'agit d'une information. La fonction publique a voté une loi en Août 2019 de transformation de la fonction publique et dans un des articles elle a créé l'obligation à toutes les collectivités territoriales d'appliquer cette loi quelque soit le nombre de salariés. Le vote a été fait en 2019 et ces lignes directrices de gestion doivent être établies au 01/01/2021.

Ces lignes directrices de gestion ont pour but au 01/01/2021 vont donner à la municipalité l'autorisation de valider des choses, de déterminer une stratégie de pilotage de ressources humaines. Cela va obliger les municipalités à prendre en compte son personnel dans toute son entité c'est-à-dire faire une analyse du personnel qui est en place, des prévisions et elles seront modifiables une seule fois. Elles vont traiter de l'avancement, de tout ce qui est fait pour les salariés. C'est un outil d'anticipation pour permettre au personnel d'évoluer dans son cadre de travail.

### 4 – Mise à disposition d'un agent pour le SIVU 2020/108

Le précédent contrat a pris fin le 14/10/2020, il faut le renouveler à partir du 01/12/2020 : entrées et sorties de locataires, entretien des chalets, collecte des dépôts de garantie. Un agent de la mairie de Messeix est mis à disposition, les heures faites au SIVU seront remboursées par le SIVU à la mairie de Messeix.

Il est procédé au vote pour signer une nouvelle convention avec le SIVU pour une mise à disposition d'un agent communal :

Votes pour : 15

## **5 – Tarifs communaux 2021 2020/109**

### **- Location salles communales :**

- . Salle socioculturelle :
  - Habitants commune **300 €** - du vendredi 12h au lundi 12h
  - Habitants hors commune **550 €** - du vendredi 12h au lundi 12h
  - Associations de la commune **131 €** - du vendredi 12h au lundi 12h
  - Associations de la commune organisant un spectacle non-payant et sans recette **gratuit**
  - A la journée **100 €**
  - Caution **500 €**
  - Caution nettoyage **300 €**
  
- . Mille-club **100 €**

. Bialon :

#### **a/- Salle de réception :**

- Habitants commune **200 €** - du vendredi 12h au lundi 12h
- Habitants hors commune **400 €** - du vendredi 12h au lundi 12h
- Associations de la commune **110 €** - du vendredi 12h au lundi 12h
- Association de la commune organisant un spectacle non-payant et sans recette **gratuit**
- A la journée **80 €**
- Caution **500 €**
- Caution ménage **300 €**

#### **b/- Hébergements :**

- Hébergement 4 personnes **80 €** la nuit
- Hébergement 9 personnes **180 €** la nuit
- Caution hébergement **500 €** par logement  
(Pour hébergement 4 personnes ou pour hébergement 9 personnes ou pour les deux hébergements)
- Caution ménage **300 €**  
Inclus dans tarif : chauffage, fourniture petits électroménagers pour petits déjeuners. Les linges de lit et de toilette ne sont pas fournis.

La location des hébergements sera associée à la location d'une salle communale.

### **- Aire naturelle :**

- . campeur **1,30 €**
- . véhicule **1,20 €**
- . emplacement **0,85 €**
- . demi-tarif pour enfants de – 7 ans
- . garage mort :
  - véhicule **0,80 €**
  - emplacement **0,80 €**
- . branchement électrique **1,10 € / ampère**

Par fraction de séjour d'une semaine : 6 jours payants – 1 jour gratuit

### **- Droit de place et de pesage :**

- . droit de place **0,31 €/m<sup>2</sup>/jour**  
(encaissé par le Comité des Fêtes pour la Fête Patronale et le 14 Juillet)
- . pesées **3,00 €** par unité

### **- Concessions dans le cimetière – Service de Pompes Funèbres :**

- . Prix de vente d'une concession pour une durée de 30 ans **68,00 €** le m<sup>2</sup>
- . Dépositaire :
  - pendant les 3 premiers mois **0,25 € / jour**
  - du 3<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> mois **0,45 € / jour**
  - du 6<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> mois **0,65 € / jour**
  - au-delà du 12<sup>ème</sup> mois **0,65 € / jour**

### **- Colombarium :**

- . Case louée pour 15 ans **210,00 €**



double et 148 colis simple).

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

### **11 – Adhésion de la commune de Saint-Eloy-les-Mines au SMADC des Combrailles 2020/115**

La commune de Saint-Eloy-les-Mines a décidé d'intégrer le SMADC des Combrailles. Aujourd'hui toutes les communes sont appelées à voter pour l'intégration de la commune de Saint-Eloy-les-Mines au SMADC

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

### **12 – Modification tarifs vente de terrain 2020/116**

Au dernier conseil une délibération a été prise pour deux ventes de terrain rue des capucines de 941 m<sup>2</sup> (ZM 635 et ZM 637). Il avait été décidé de vendre le terrain à un prix de 1,59 € le m<sup>2</sup>. L'ancienne municipalité avait, selon les dires de l'acheteur, dit de faire borner le terrain à la charge de l'acheteur et que la commune lui vendrait le terrain pour 1 € symbolique. Les élus n'ont pas été informés de cet accord. Or le bornage a été payé par l'acheteur alors que légalement c'est au vendeur de le payer. Pour éviter tout litige, un compromis avec l'acheteur a été proposé : vendre le terrain à 0,70 € le m<sup>2</sup> au lieu de 1,59 € le m<sup>2</sup>. Cela ferait un total de 658,70 € de vente au lieu de 1496,19 €.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

### **13 – Vente maison à l'état d'abandon**

Il s'agit de la maison Meunier, la procédure est terminée, le notaire doit faire un acte de possession pour intégrer ce bien dans les biens de la commune. Le dossier est chez un notaire depuis septembre. L'acte est en cours de rédaction mais il y a une hypothèque de 1 200 € à lever. La signature pour l'acte de possession doit se réaliser au mois de décembre. A noter que le garage n'est pas englobé dans la procédure car il n'a pas été défini en péril imminent par l'expert. Accord de principe est donné pour remettre la maison en vente une fois l'acte de possession signé.

### **14 – Astreintes**

Il s'agit d'une information sur la possibilité de mise en place d'astreintes pour le personnel du technique. Un document a été distribué à tout les élus avec les coûts potentiels d'astreinte. À réfléchir pour le prochain conseil municipal de décembre pour prendre une décision sur le mode d'astreinte à mettre en place. Il est indiqué que nous avons peu de neige et que nous avons perdu la zone de montage.

### **15 – ONF 2020/117**

La parcelle 3A est un peuplement d'épicéas. Il y aurait environ 70 m3 d'éclaircie à faire.

Il est procédé au vote pour accepter :

Votes pour : 15

### **16 - Opposition transfert PLU et pouvoirs de police 2020/118**

Suite à une réunion de la Communauté de Communes il y a deux délibérations à prendre : une pour refuser le transfert du PLU à l'intercommunalité et une pour refuser le transfert des pouvoirs de police à l'inter-communalité.

Il est procédé au vote pour le refus du transfert du PLU :

Votes pour : 15

Il est procédé au vote pour le refus du transfert des pouvoirs de police :

Votes pour : 15

### **17- Aménagement de terrain 2020/119**

Mr le Maire fait part des devis établis par l'entreprise TP Lyaudet pour l'aménagement de divers terrains (salle socioculturelle, musée de la mine, place de bogros, les gannes, le boueix) en vue de la plantation future d'arbres et de haies pour un montant de 17802 € TTC.

Il s'agit pour l'instant de jauges c'est-à-dire de creuser et mettre de la bonne terre, ensuite les arbres seront plantés.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

### **18- SIEG 2020/120**

Il s'agit du renforcement de la basse tension sur Bogros pour mettre des candélabres. 2 candélabres sont proposés par le SIEG pour un devis de 3100,72 € TTC

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

### **19- Plan d'assainissement 2020/121**

Avec le contrat Chavanon il est proposé de faire un état des lieux des stations d'épuration et du système collectif au niveau de l'assainissement sur la commune. C'est une étude qui va coûter environ 30 000€ HT subventionné à 80 % par l'agence de l'eau Adour Garonne et le conseil départemental. L'étude serait effectuée en 2022 pour notre commune.

À savoir que si ce type d'étude n'est pas effectué le jour où des travaux devront être effectués au niveau des stations d'épuration, les subventions seront moindres. Il y a 7 stations d'épuration sur la commune, les plus anciennes étant celle du Champsel, de Bialon, de Ruère, et des Gannes. La première station d'épuration concernée serait celle du Champsel qui date de 1971.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

### **20- divers**

- Un devis a été fait auprès d'un jeune maçon qui s'installe à Messeix (Quentin Bodin) pour faire réparer les bacs (fuites) ainsi que pour reprendre certaines croix, dont une qui se trouve au milieu du cimetière qui est dangereuse, et pour des bouches d'égouts. Il y a 13 points au total à reprendre. Le montant total du devis est de 6999,80 €.

- Le personnel communal a demandé si cette année il pourrait bénéficier du pont du 2 Janvier et le Lundi de la fête patronale comme ils ont toujours eu. Ces 2 journées sont accordées à l'unanimité.

- Le courrier pour le CMJ devait partir le 1er décembre avec un dépôt de candidature au 04 janvier 2021. La décision est prise à l'unanimité pour démarrer le CMJ à la rentrée de septembre compte tenu de la situation sanitaire.

- Un plan de modification de la circulation dans le bourg de Messeix a été remis à tout les élus. Les habitants de ce quartier ont été interrogés, ceux-ci sont d'accord pour mettre la rue en sens unique et conserver le stationnement d'un seul côté. La rue devant l'entrée de la Mairie serait en voie piétonne. Les élus sont invités à réfléchir sur ce plan de circulation.

- Le recensement est prévu en début d'année 2021 et il faudra embaucher 3 agents recenseurs. Il y aura un remboursement sur une base forfaitaire.

- Madame Mandon (société EPOC) devait venir le 25 novembre, compte tenu des conditions sanitaires elle a reporté sa venue. Cette visite était prévue pour procéder à la signature du premier procès-verbal. Semaine 49 et 50 il va y avoir les travaux au niveau du columbarium et du jardin du souvenir Les panneaux ont été posés.

- Sur la dernière lettre InfoCovid de la préfecture était noté la retransmission en direct des conseils municipaux. La Préfecture a été contacté par téléphone : en période de confinement le public est interdit, le seul public autorisé est la presse qui a été invité ce soir (le Semeur et La Montagne). C'est pour cela que Mme Rozot de La Montagne est présente.

- Une première réunion de la commission du bulletin municipal s'est tenue. Avec le couvre-feu et le confinement il n'a pas été simple d'en faire une seconde. Le bulletin est à l'impression.

La séance est terminée à 20H30.